

Aménagement : la municipalité garde le cap

À la suite de l'annonce, faite en début de semaine par l'opposition municipale, concernant le changement de cap dans l'aménagement du centre du Val-André, le maire, Jean-Yves Lebas, et Pascal Pellan, adjoint en charge du développement économique, précisent divers points dont « **l'importance pour la commune de se positionner sur le territoire intercommunal et de préparer son avenir** ».

Une démarche qui entraîne deux lignes directrices : à court terme, la villa Charner et le parc, et, à moyen terme, la place de l'Amirauté

Le parc et la villa

Sur ces deux chantiers « **la commune veut assumer ses responsabilités en ne repoussant pas à nouveau les décisions les concernant** ». Il sera donc proposé, au conseil municipal, dans la continuité de la démarche, d'ouvrir le concours d'architectes, urbaniste et paysagiste sur deux points : « **la réhabilitation de la villa** » et « **le réaménagement du parc** ».

À partir d'un cahier des charges précis, les cabinets retenus devront travailler pour l'aménagement de la villa pour en faire un « **lieu de vie** » et que le parc deviennent « **un véritable jardin public avec respect des arbres remarquables mais sans son reclassement.** »

La place de l'Amirauté

La place de la voiture dans la ville, le commerce et le logement, sont les trois points forts de l'aménagement du cœur de la station. Il sera proposé aux conseillers municipaux d'inscrire la commune dans la démarche d'études proposées par le conseil régional pour la revalorisation des centres bourgs.

« **Cette inscription permettra de réunir les informations permettant de prendre les meilleures décisions pour le développement de notre ville. Il est important pour l'avenir de la commune de montrer qu'elle a des projets et de lancer ces réflexions avant la fin du mandat pour l'avenir de la ville et de ses habitants** ».